

LAIGNEVILLE

La Brèche a rejoint son nouveau lit

Elle ne passe plus par le moulin de Sailleville, infranchissable par les poissons et les sédiments.



La mise en eau du nouveau lit s'est faite progressivement au cours de l'après-midi.

Lancés au début du mois d'août, les travaux de rétablissement de la continuité écologique au moulin de Sailleville ont atteint hier après-midi leur apogée avec la mise en eau du nouveau lit de la Brèche. Sur 350 mètres, celle-ci est donc désormais détournée d'un ouvrage privé en piteux état qui en gênait le bon écoulement. « Nous allons ensuite construire deux barrages, l'un en amont et l'autre en aval du moulin, explique Erwan Le Corre, technicien de rivière au syndicat intercommunal de la vallée de la Brèche (SIVB). Mais l'idée n'est pas d'assécher complètement l'ancien lit. Nous allons au contraire le garder partiellement en eau afin d'alimenter le marais voisin. » D'une largeur d'une dizaine de mètres, il passera toutefois à 1,50 mètre. « Nous utiliserons les terres du nouveau lit pour le remblayer partiellement. » Un nouveau lit qui ne serait en réalité que le bassin-versant originel de la Brèche. « Nous nous en sommes aperçus lors des relevés topographiques que nous avons effectués à l'aide d'un drone. Un point bas se dessinait nettement. Nous avons donc réutilisé cet ancien tracé, mis à

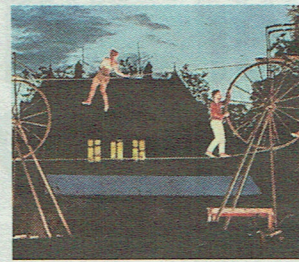
part à un endroit où nous avons dû composer avec la présence d'une canalisation d'eaux usées. » Le chantier, pour autant, n'est pas encore tout à fait terminé. Reste encore à démonter les anciens vannages du moulin, à végétaliser les abords du nouveau lit et à installer pierres et galets dans le fond de la rivière. « Tout devra être terminé pour la fin du mois d'octobre. Nous

entrerons ensuite en période de frai et il ne sera alors plus question d'intervenir sur le cours d'eau. » Préalablement, une pêche de sauvegarde sera réalisée dans l'ancien lit pour y récupérer les éventuels poissons qui y seraient restés coincés. D'un montant total de 276 000 euros, les travaux ont été entièrement pris en charge par l'agence de l'eau Seine Normandie. ■ SYLVIE MOLINES

« REMETTRE EN ÉTAT LES TURBINES DU MOULIN ÉTAIT HORS DE QUESTION »

Classée en liste 2 au code de l'environnement, la Brèche doit être aménagée de façon à assurer le transit sédimentaire et le passage de la faune piscicole. Ce qui n'était plus possible depuis fort longtemps au niveau du moulin de Sailleville, marqué par des ouvrages devenus infranchissables et un fort envasement en amont. Vannages et turbines n'étant plus fonctionnelles depuis une trentaine d'années, décision a été prise de détourner la rivière et d'effacer l'ouvrage plutôt que de nettoyer le lit de la première et de remettre en état le second. « La préfecture s'était montrée claire : il fallait rétablir la continuité écologique de la rivière et remettre en service des turbines ne fonctionnant plus était hors de question, rappelle Christophe Dietrich, maire. D'un point de vue légal, nous n'avions de toute façon pas le choix. » D'autant plus que le « delta coût/bénéfice du potentiel énergétique du moulin était ridicule, compte tenu du faible débit de la rivière ». Détourner la rivière permet en outre de laisser sur place des vases polluées dont l'enlèvement et le traitement n'étaient financièrement pas concevables. Elles seront à la place confinées par recouvrement dans l'ancien lit. Quant au moulin proprement dit, « nous n'y toucherons bien évidemment pas puisqu'il appartient à un privé ».

L'ACTUALITÉ EN FLASH



CLERMONT

Année chargée pour le CAL

Saison 2017-2018 chargée pour le Centre d'animation et de loisirs (CAL) qui, outre sa programmation culturelle, ses ateliers et stages, va célébrer ses 50 ans au mois d'avril, et organiser en juin la 7^e édition de

Divers et d'Été. Si les programmes de ces deux événements ne sont pas encore tout à fait arrêtés, certaines animations sont déjà connues. Lors des 50 ans, le samedi 21 avril, une sculpture, réalisée par les animateurs et les élèves d'arts manuels, sera ainsi inaugurée dans le parc. Un film, réalisé par Olivier Lallart et retraçant l'histoire du CAL, sera présenté. Enfin, une exposition sonore, conçue à partir de témoignages d'anciens de la structure, est également attendue. Elle voyagera ensuite sur le territoire. Organisé le week-end du 9 et 10 juin, Divers et d'Été réunira une fois de plus arts de la rue, théâtre, cirque, musique... Préalablement, la compagnie Les Souffleurs viendra travailler autour de la poésie avec dix classes du Clermontois, soit quelque 300 élèves de primaire et de lycée. Le fruit de leur travail sera mis en scène lors du festival. Une démarche similaire sera proposée aux habitants via des ateliers.

Conférence-débat sur le « zéro déchet »

Comment parvenir à une société zéro déchet, zéro gaspillage ? Cette question sera au cœur de la conférence-débat « Introduction au mode de vie zéro déchet », animée par l'association Zéro Waste France ce vendredi 29 septembre au cinéma du Clermontois, de 18 à 20 heures (pot d'accueil à partir de 17 h 30). Conférence gratuite, nombre de places limité. Renseignements et réservation : m.robiche@pays-clermontois.fr ou 03 44 50 92 30.

FITZ-JAMES

Vers un nouveau cimetière

Dans la perspective de création du nouveau cimetière, à la sortie du village, route d'Erquery, les élus ont voté l'acquisition, lors du conseil de lundi soir, d'une nouvelle parcelle d'une superficie de 395 m² appartenant à un particulier, pour la somme de 197,50 euros.

Aide aux sinistrés

Lors du conseil municipal de lundi, le maire a informé ses collègues que le Centre communal d'action sociale avait décidé de verser une aide financière aux personnes sinistrées des îles de Saint-Barth, Saint-Martin et la Guadeloupe ravagées par un cyclone, et ce à raison de 1 euro par habitant.

Deux services à la cantine ?

Évoquant la rentrée scolaire qui s'est « passée sans couacs », le maire s'interrogeait, lundi soir, sur le fonctionnement de la cantine scolaire. Avec 148 enfants inscrits, il faudra peut-être établir deux services afin de « proposer une qualité de prestation à l'enfant, que ce dernier ne soit pas obligé de passer 45 minutes à table », a-t-il argumenté.

AU BONHEUR
des Gourmets

Château de Quesmy

Restaurant ouvert du lundi au jeudi midi et soir.

1412144200VD

FORMULE à 18 €
entrée + plat
+ dessert

FORMULE à 16 €
entrée + plat
ou
plat + dessert

www.chateauquesmy.com

78 Rue du Château - 60640 QUESMY (à côté de Noyon) - Tél. 09.83.20.33.05

Pour figurer dans cette rubrique, contactez le

03 22 82 84 10

141246660VD